

Crédit d'impôt pour les abonnements à des services d'information numériques - Canada

Retour d'impôt

Un crédit d'impôt non remboursable de 15% sur les montants que les particuliers paient entre 2020 et 2024 pour souscrire des abonnements à des services d'information numériques admissibles. (Organisation de journalisme canadienne) Maximum de 500\$ par année pour un retour maximal de **75 \$**.